

Procureur Notaire Royal de la
 Jurisdiction Royale demourant & Resident
 Soussigné et témoin en son nomme fut
 présente Marie Aubert femme de Gabriel
 Lemay habitant dem. a la Cote St. Michel
 absent Led. Marie Aubert Chargée de
 pouvoir de son mary et autorisée
 Deuz & Reconnu et Confesse avoir
 Receu de M^r. Jean Vanice habitant de
 Led. Cote St. Michel La somme de
 Cent Cinquante Livres En argent monnoie
 ayant Cours Incepaire; Laquelle S. Somme
 Led. Marie Aubert autorisée Comme dit
 est a Receu de M^r. Jean Vanice pour son mary
 J. Chabot Le procureur qu'on ont les deux pour
 Certaines Craite qu'on ont lue ensemble
 Et au moyen de Led. somme que la

ARCHIVES NATIONALES
DU QUÉBEC
MONTREAL

Archives Judiciaires
de
MONTREAL

18 J. Marie Aubert a Reconnu avoir Reçu
 19 Comptant en trois ord. de Cinq Livres
 20 pièce au dit N. et témoin au
 21 Moyen duquel led. Led. Bartholém.
 22 Lemay et led. femme autorisés Comme
 23 dit les femmes quillens et déchargent led.
 24 Jean Vanier et tout autres de lad. procédure
 25 Intente Contre eux dont quittance fut
 26 Consuante qu'ils Enfermés de charge de
 27 mis et déversés par ainsi fut promettant
 28 oblig. fut fait et passé amonrial
 29 dans la maison de S. Jacques Chital Seize
 30 Rue S. Jacques Lan mil sept Cens quarante
 31 deux le trois. jour apres midy présence des
 32 S. p. Crispain et Jacques Chital témoin
 33 qui ont au dit N. signé led. Marie
 34 Aubert ayant déclaré velle scavoir de ce qui
 35 apres lecture faite. J. Pierre Crispain
 J. Chevilly / G. Demerin Defendeur
 N. Regu

Archives Judiciaires
 de
 MONTREAL

Quittance de Barthelemy Lemay a Jean Vanier

3 août 1742

Notaire : Jean-Baptiste Janvrin Dufresne (1733-1750), Montréal

- 1) Par devant Le notaire Royal d'la (de la)
- 2) Jurisdiction Royale de Montréal y Resident
- 3) Soussigné et témoins En fin nommé fut
- 4) presente Marie aubert femme de Barthele (fin du mot manquant)
- 5) Lemay habitant dem^t (de Montréal) ala Cote St michel
- 6) absent Lad. (Ladite) marie aubert Charge du
- 7) pouvoir de son mary et authorisé
- 8) Deluy a Reconnu et Confessé avoir
- 9) Reçue dud^t (dudit) Jean Vannier habitant de
- 10) Lad^c (Laditte) Cote de St michel La somme de
- 11) Cent cinquante Livres En argent monnois ?
- 12) ayant Cours En ce pais; Laquelle d. (ditte) somme
- 13) Lad^c. (Laditte) marie aubert authorisé Comme dit
- 14) Est a Recue dud. (dudit) Jean Vannier pour terminer
- 15) abolir Le proces qu'ils ont Eut ____ pour
- 16) Certaine _____ qu'ils ont eut Ensemble (En marge : avec son d. mary)
- 17) Et au moyen de lad^c (de la ditte) somme qui La

- 18) de marie aubert a Reconnu avoir Reçue
- 19) Comptant entrois ord^{ce} (ordonnance) de Cinq^{te} (cinquante) livres
- 20) _____ dud^t (dudit) N^{re} (Notaire) et témoin au
- 21) moyen duquel Led. Led. (Ledit) Berthelemy
- 22) Lemay et sa d^e (ditte) femme authorissé Comme
- 23) dit Est _____ quittent et dechargent Led (ledit)
- 24) Jean Vanier et tout autres delad. (de la ditte) procedure
- 25) Intenté Contre Luy dont quittance _____
- 26) Consentant quils Ensoit dechargé De
- 27) mis et _____ Car ainsy Et promettant Et
- 28) oblig^t (obligeant) Et Ren^t (Renoncant) fait et passé amontreal
- 29) dans Lamaison de S^r (Sieur) Jacq^s (Jacques) Cheval Seize
- 30) Rüe St Jacq^s (Jacques) Lan mil sept Cent quarante
- 31) deux Le trois^e (troisième) aoust apres midy presence
- 32) S^r (Sieur) p^{re} (prêtre) Crespaux et Jacq^s (Jacques) cheval témoins
- 33) qui ont avec Led. (avec Ledit) N^{re} (Notaire) signé Lad^e (La ditte) marie
- 34) aubert ayant declaré nele scavoir dece Enquis
- 35) après Lecture faite .

J Cheval

B Jenvrin Dufresne
N^{re} Royal